

Nos formations destinées aux établissements scolaires

Spécificités sectorielles : Artistes-Auteurs

Offrir aux étudiants des cursus culturels des formations sur les spécificités comptables/fiscales/sociales et de gestion est depuis longtemps préconisé... mais peu d'établissement le mette en pratique. C'est dommage car apprendre un métier c'est bien, fournir des ressources pour y parvenir c'est mieux !

Notre cabinet organise depuis longtemps des modules de formation dans de nombreux établissements. Découvrez ces différents cycles spécifiquement établis pour les établissements scolaires.

Spécificités sectorielles : Artistes-Auteurs

1^{ère} partie : la création du statut juridique

- C'est quoi un auteur indépendant ?
- Les différents régimes
- Le début d'activité

2^{ème} partie : les obligations comptables et fiscales

- Les obligations comptables
- Les obligations fiscales
- La TVA

3^{ème} partie : le régime sociale

- A quoi sert l'Urssaf Limousin ?
- Les cotisations
- Les prestations servies

4^{ème} partie : la relation client

- Facture vs note de droit d'auteur
- Les mentions obligatoires
- Devis vs bon de commande vs Facture

5^{ème} partie : les impôts

- Comment déclarer ses revenus aux impôts

Conclusion

Contact :



Eric HAINAUT
Expert-Comptable
Spécialiste des
Industries Culturelles
& Créatives

01 53 19 00 00

e.hainaut@emurgence.fr

comcom.fr



Conditions financières :

Les interventions dans les établissements scolaires font l'objet d'une facturation sur la base de 70 € HT /heure soit 84 € ttc.